

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITE CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERES CONCOURS	CIMIEZ	3 pages	
	<b>NOTE D'INFORMATION            D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE            SUR TITRES            D'ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF            1<sup>ER</sup> GRADE</b>	Création	MàJ	Vérification
		30/03/2020	28/01/2021	15/02/2021
		Approbation	Diffusion	Application
<b>INFORMATION            COMMUNICATION</b>	Élaboration : K. CORNIGLION V. ROUJET	17/02/2021	10/03/2021	Jusqu'au 16/05/2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES  
 D'ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF 1<sup>ER</sup> GRADE  
 BRANCHE « SECRETARIAT MEDICAL »**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
 DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière.

**D E C I D E**

**ARTICLE 1** Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir **30 postes** vacants d'assistant médico-administratif 1<sup>er</sup> grade, branche « **secrétariat médical** » au CHU de NICE.

**ARTICLE 2** Les candidats doivent être titulaires d'un **baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4** ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.

**ARTICLE 3** Pour pouvoir concourir, les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, joints en annexe, dûment remplis
- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
- Les titres de formation (diplômes minimum niveau 4), certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents
- Une photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
- La fiche du poste occupé
- **Uniquement pour les contractuels**, les attestations d'employeurs relatives aux emplois mentionnés dans le curriculum vitae autres que celles du CHU.

**ARTICLE 4** Le jury est composé comme suit :

- 1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président
- 2° Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A en fonction dans le ou les départements dans lesquels sont situés les établissements concernés, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours
- 3° Un praticien hospitalier en fonction dans un établissement hospitalier public non concerné par ce concours, choisi par l'autorité investie du pouvoir de nomination organisatrice du concours
- 4° Un professeur de l'enseignement du second degré, enseignant dans la branche « secrétariat médical », désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours.

**ARTICLE 5** Le présent concours est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

A) **La phase d'admissibilité** du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique.

Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission définie à l'article 8 de l'arrêté du 27 septembre 2012 susvisé.

B) **L'épreuve d'admission** consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury qui se compose :

- d'une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un assistant médico-administratif dans la branche « secrétariat médical » (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes) ;
- d'un échange avec le jury :
  1. A partir d'une ou deux questions courtes en rapport avec les connaissances, missions et obligations d'un assistant médico-administratif de la branche « secrétariat médical » figurant sur le programme mentionné aux 1 et 2 du I de l'annexe I de l'arrêté du 27 septembre 2012 susvisé (durée : 5 minutes)
  2. A partir d'une mise en situation, s'appuyant sur un texte court, relative au traitement et à la coordination des informations médico-administratives du patient dans un secrétariat médical, correspondant au programme figurant au 3 du I de l'annexe I de l'arrêté du 27 septembre 2012 susvisé. Cette partie de l'échange vise à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : 20 minutes).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes, dont 15 minutes de préparation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4).

A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.

**ARTICLE 6** L'ouverture de ce concours est publiée sur le site intranet et extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

**ARTICLE 7** **LE DOSSIER COMPLET** devra être retourné à la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrières Concours, **uniquement par messagerie électronique**, en format PDF :

en interne :

**.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice**

ou accessible de l'extérieur :

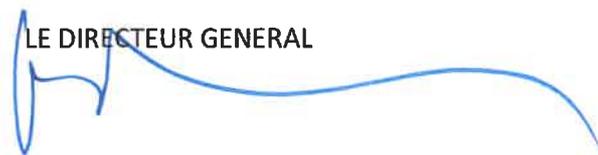
[drh.concours-candidatures@chu-nice.fr](mailto:drh.concours-candidatures@chu-nice.fr)

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT**,

au plus tard le **16 MAI 2021**.  
(date de clôture des inscriptions)

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

LE DIRECTEUR GENERAL



Charles GUEPRATTE

**ANNEXES**

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION**

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES  
D'ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF 1<sup>ER</sup> GRADE  
BRANCHE « SECRETARIAT MEDICAL »**

**PIECES A FOURNIR**

1. Le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, ci-dessous dûment remplis
2. Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
3. Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
4. Les titres de formation (diplômes minimum niveau 4), certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents
5. Une photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
6. Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
7. La fiche du poste occupé
8. **Uniquement pour les contractuels**, les attestations d'employeurs relatives aux emplois mentionnés dans le curriculum vitae autres que celles du CHU

Ce dossier doit être retourné, par messagerie électronique, en format PDF :  
**[drh.concours-candidatures@chu-nice.fr](mailto:drh.concours-candidatures@chu-nice.fr)**

**AU PLUS TARD LE 16 MAI 2021.**

**Les dossiers qui seront envoyés après le 16/05/2021 ne seront pas acceptés.**

**Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.**

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### CONCOURS EXTERNE SUR TITRES D'ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF 1<sup>ER</sup> GRADE BRANCHE « SECRETARIAT MEDICAL »

#### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, (rayez la mention inutile)

NOM (en capitale d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Adresse : (personnelle ou familiale complète) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de Téléphone : (indispensable) : Personnel \_\_\_\_\_

Professionnel \_\_\_\_\_

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au **concours externe sur titres d'assistant médico-administratif 1<sup>er</sup> grade branche « secrétariat médical »**

Fait à : ..... le : .....

Signature du candidat :

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES**  
**D'ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF 1<sup>ER</sup> GRADE**  
**BRANCHE « SECRETARIAT MEDICAL »**

Je soussigné(e) .....

Déclare sur l'honneur :

- L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- Prendre connaissance du fait que **toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient** l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure

*Le secteur concours du CHU de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.*

A....., le .....

**Signature du demandeur**